

5 - Administration générale

**Déplacement de délégations du Conseil
Général dans le cadre de mandats spéciaux**

Rapport n° CP/2012/52

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la prise en charge des frais liés à deux déplacements d'une délégation du Conseil Général à Montargis et à Saint Apollinaire au mois de janvier et février 2012, afin d'approfondir les réflexions menées par le Département sur la thématique des Résidences Sénior, de l'habitat intergénérationnel et des opérations d'aménagement, conformément aux orientations du plan départemental de l'habitat, de la politique jeunesse et du schéma départemental gérontologique.

La loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux rend obligatoire une décision précisant tout déplacement ou voyage d'étude d'un Conseiller Général. Le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour les mandats spéciaux confiés aux Conseillers Généraux.

1. VISITE DE DEUX MARPA (maisons d'accueil rural pour personnes âgées)

Dans le cadre du développement des Résidences Sénior sur le territoire bas-rhinois, certains bailleurs sociaux travaillent sur des projets de MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées). Ces opérations sont en cours de montage et les deux premiers projets de Monswiller et Kintzheim ont un caractère expérimental que ce soit pour le Département ou pour le bailleur, OPUS 67.

Un appel à projet concernant les résidences sénior va être lancé prochainement. Aussi, afin de constater les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de MARPA existantes, il est proposé qu'une délégation visite deux opérations de MARPA dans le Loiret en janvier ou février 2012, près de Montargis (MARPA de Nesploy et MARPA de d'Ervauville) et rencontre le bailleur qui a réalisé ces projets et les équipes qui ont en charge le fonctionnement de ces opérations.

Cette délégation sera présidée par le Président du Conseil ou son représentant, qui serait accompagné, sous réserve de la confirmation de leur disponibilité, des autres élus et partenaires / opérateurs concernés par cette thématique :

- M. Alfred BECKER, Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin
- M. André KLEIN-MOSSER, Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin
- M. Joël FABERT, Directeur Général d'OPUS 67
- M. Marc-Olivier DIETRICH, Directeur Opérationnel d'OPUS 67,
- M. Jean-Michel HOFF, Directeur du GIE Viabitat 67,
- M. Richard MISTLER, Directeur de la SIBAR,
- M. Alain RAMDANI, Directeur de l'AREAL,
- M. Daniel BINTZ, Responsable de HH Gestion Alsace (Agence Immobilière à Vocation Sociale de l'association Habitat et Humanisme),
- Mme Christiane HEBDING, Présidente de l'association Habitat et Humanisme Alsace
- M. Christian KIEFFER, Directeur-Adjoint de DOMIAL,
- M. Martial GERLINGER, Directeur Général Adjoint du PAT,

- Mme Myriam STENGER, cabinet du Président
- M. Julien GUG, cabinet du Président,
- M. Rémi TROCME, Directeur de la Direction de l'Habitat
- Mme Geneviève BRUN, Référente Départementale Parc Public

Il est précisé:

- qu'en cas d'empêchement de l'une ou l'autre de ces personnes, il pourra être pourvu à leur remplacement dans la limite du nombre maximal de 15 personnes,
- que les frais de transport (train) des représentants des bailleurs sociaux (AREAL, OPUS 67, SIBAR, DOMIAL, VIABITAT 67) ne sont pas pris en charge par le Département.

L'aller-retour se fera dans la journée.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à une somme globale et maximale de 4 000 €, concernant :

- Train et métro
- Bus pour 50 personnes
- Repas : 1 repas / personne

2. DEPLACEMENT A SAINT-APOLLINAIRE (Côte d'Or)

Lors de sa réunion de décembre 2010, la commission « Quartier Plus 67 » a retenu le principe de visites d'opérations d'aménagement de quartiers intergénérationnels, comme le quartier « Générations » à St Apollinaire (près de Dijon).

Prenant en compte la nécessité de tisser des liens nouveaux entre les générations, et profitant de la création de « Val Sully », quartier nouveau de plus de 2 000 personnes, la FEDOSAD (l'équivalent de l'ABRAPA), l'OPAC de Dijon et la Mairie de St Apollinaire se sont engagés, dès 1997, dans la mise en œuvre d'un concept innovant de quartier intergénérationnel.

L'objectif de cet habitat, d'un genre nouveau, a été de créer dans un même lieu :

- un domicile collectif et un domicile protégé,
- un point accueil/services,
- 76 logements sociaux réservés pour moitié à des jeunes couples avec au moins un enfant de moins de 5 ans et pour moitié à des retraités,
- des structures petite enfance : halte-garderie et relais assistante maternelle,
- une ludothèque, une salle de quartier, une restauration scolaire et des équipements municipaux,
- un accueil de jour.

Aussi, il est proposé qu'une délégation se rende à Saint Apollinaire au 1^{er} trimestre 2012. L'objectif de cette visite est de bénéficier d'une présentation de la genèse de l'opération et des moyens mis en œuvre pour y parvenir (les équipements mutualisés, la charte « Bonjour Voisin », le principe des domiciles protégés, l'animation / les moyens humains mis en œuvre, les coûts de gestion de l'animation de la démarche, les modalités d'attribution des logements, etc.).

Cette délégation sera présidée par le Président du Conseil ou son représentant, qui serait accompagné, sous réserve de la confirmation de leur disponibilité, des autres membres de la Commission « Quartier Plus 67 » ainsi que des partenaires amenés à développer ce type de projet:

Membres de la Commission « Quartier Plus 67 »
Monsieur Alfred BECKER – Vice-Président du Conseil Général

Monsieur André KLEIN-MOSSER – Vice-Président du Conseil Général
Monsieur Rémi BERTRAND – Vice-Président du Conseil Général
Monsieur Pierre BERTRAND – Vice-Président du Conseil Général
Monsieur Jean-Paul WIRTH – Vice-Président du Conseil Général
Monsieur Pierre GEY – Directeur Général des Services
Monsieur Martial GERLINGER – Directeur Général Adjoint
Le Référent Aménagement de la DTAT

Conseillers Généraux concernés par les opérations potentiellement éligibles aux Quartier Plus 67

Monsieur Guy-Dominique KENNEL - Président
Monsieur Louis BECKER – Vice-Président
Monsieur Frédéric BIERRY – Conseiller Général
Monsieur Etienne BURGER – Conseiller Général
Monsieur Laurent FURST – Vice-Président
Madame Frédérique MOZZICONACCI – Conseillère Générale
Monsieur Sébastien ZAEGEL – Vice-Président du Conseil Général
Monsieur Etienne WOLF – Vice-président du Conseil Général

Autres participants susceptibles d'être intéressés

Monsieur Julien GUG
Madame Geneviève BRUN
Monsieur Rémi TROCME
Madame Audrey STUDER

Un représentant des 10 communes présélectionnées comme potentiellement candidates au dispositif Quartier Plus 67 (Haguenau, Wissembourg, Brumath, Duppigheim, Duttlenheim, Villé, Woerth, Griesheim sur Souffel, La Broque, Oberhoffen sur Moder).

L'aller/retour se ferait dans la journée.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à une somme globale et maximale de 3 000 € concernant le déplacement en bus et la prise en charge d'un repas.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21631	65-6532-021	30 000,00 €	20 500,00 €	7 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans l'intérêt du Département de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général, dans le cadre des deux déplacements suivants prévus au premier trimestre 2012 :

- visite de deux MARPA (maisons d'accueil rural pour personnes âgées) près de MONTARGIS (Loiret)

- visite d'une opération d'aménagement d'un quartier intergénérationnel à SAINT-APOLLINAIRE près de DIJON.

Elle approuve la liste nominative de ces délégations. Il est précisé qu'en cas d'empêchement de l'une ou l'autre de ces personnes, il pourra être pourvu à leur remplacement, dans la limite du nombre maximal de 15 personnes pour la visite des MARPA dans le Loiret et de 30 personnes pour la visite de SAINT-APOLLINAIRE.

Elle approuve la prise en charge par le budget départemental des frais générés par ces mandats, d'un montant de 4 000 € pour la visite des deux MARPA dans le Loiret, et 3 000 € pour la visite de SAINT-APOLLINAIRE.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL